Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1900)
Heft: 107

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : les cantiques d'Yvan
Autor: Camfranc, M. du
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-249704

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche, 21 janvier 1900 N° 107 Troisième année

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS
DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction
Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 27me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 27me année *LE PAYS*

NOTES ET REMARQUES

DE

Jean Jacques Joseph Nicol

cordonnier, bourgeois de Porrentruy.

1757-1771

1795-1809

Le 28 octobre de l'an 1760 le propre jour des Saints Simon et Jude, on a commencé à creuser les fondements de l'hôpital, tout proche du petit chêne.

Item Henri Joseph Coulon tanneur et boulanger, est revenu le 29 d'octobre, après avoir servi autour de quatre ans comme soldat dans les Gardes Suisses à Paris.

Item, Henriat est décédé le 2 novembre entre cinq et six heures du matin. Ce jour là, je pris quinze douzaines de mésanges, plus trois.

Item le 10 novembre, on a amené la première des deux pierres qui doivent faire les armes du Prince et de la ville, et être exposées en haut de la maison de ville. Elle est arrivée entre six et sept heures du soir, exposée sur deux roues mais elle trainait un peu ; elle fût trainée par quinze chevaux.

Item, le fils du berger (poirchie) de Villars sur Fontenais a été pris pour avoir été à la chasse autour de minuit, le 7 novembre ; il y avait pour le prendre deux archers (*) et deux Suisses de la garde du château, deux élus de Son Altesse, le gros voeble (**) et le voeble de Villars. Son père fut une couple de jours au corps de garde des Suisses du château.

Item M. Dubois-Cattin est parti de Porrentruy le 17 novembre pour aller servir comme officier dans les Gardes Suisses à Paris.

Item le 18 novembre à cinq heures du matin M. Verneur de la Cigogne, l'aîné, a épousé Mademoiselle Verneur, fille de défunt Verneur laboureur à la rue des Annonciades.

Item la seconde de ces deux pierres pour les armoiries de l'hôtel de ville, est arrivée le 18 novembre 1760 entre trois et quatre heures du soir ; elle s'est fendue par la gelée et il en a fallu une autre.

Item, la fille de Froté, cabaretier de Miécourt et la nièce du curé de Courgenay prirent l'habit aux Annonciades, le 21 novembre 1760.

Item, la troisième de ces pierres pour la maison de ville est arrivé le 16 mai 1761.

Remarques de l'année 1760, qui a été en abondance de toutes choses.

Cette année est de remarque sur bien des autres, car

1° On a eu des cerises en quantité ; 2° ensuite on a fait une bonne moisson tout partout ; 3° on a eu des prunes en quantité ; 4° des pommes et des poires en abondance, aussi bien que les poires sauvages et les pommes sauvages aussi ; 5° des choux et des raves, de même que le jardinage en quantité ; 6° des glands et de la faîne de même ; 7° du vin en Alsace et en Comté en abondance. On avait de bons vins à Poligny pour 30 sols jusqu'à 35 sols à choisir ; aussi le voiturage coûtait plus cher que le vin qu'on allait chercher de l'autre côté de Besançon. Enfin il y avait de tout. De plus, les gens se portaient assez bien, et ceux qui n'étaient pas mariés, tâchaient de se marier tant qu'ils pouvaient : même, il se fit encore asssez de mariages.

J'ai oublié de dire que les noix n'avaient pas été en abondance, mais les noisettes ont manqué. Cependant, les bâtards n'ont pas manqué. Suivant le proverbe ancien, on disait : *année de noisettes, année de bâtards*, eh bien ! les noisettes ont manqué en 1760, et cependant il y a eu autour de neuf bâtards dans ce pays, savoir : trois à Courgenay — les trois du même — un autre à Fontenais, un autre à Mormont, et trois à Porrentruy, sans les autres inconnus.

Item le 24 novembre entre huit et neuf heures du soir un petit change (*) de Trincano étant tout seul dans sa chambre, mit le feu à un paquet de poudre qui pesait de neuf à dix livres. La détonation fut si forte qu'elle fit sauter presque toutes les fenêtres de la chambre, même du poille aussi.

Item le fils du berger (porchie) de Villars sortit de prison le 25 novembre, et fut condamné à tous les frais, et à être banni du pays pour treize ans.

Item, le 27 novembre, le feu étant dans la cheminée de Gibotet granger du curé, on tira trois coups au château, et on sonna le tocsin de la maison de ville. Etienne Theubet et Petitrichard le fils y furent les premiers, et le curé peu après. Theubet tira un coup de carabine dans la cheminée et le feu s'arrêta. Petitrichard enfonça la porte du grenier pour pouvoir aller au dessus de la cheminée.

Le même jour, en sortant du feu de Gibotet, entre six et sept heures du matin, il fallut courir de rechef chez Trincano, car le feu s'était mis dessous les planches, et il fallut les lever toutes.

(*) Les archers étaient un corps de police, répondant à peu près à notre gendarmerie.

(**) Le gros **voéble** (altération du mot allemand Weibel — huissier) était le chef des huissiers ou appariteurs — Ses attributions répondaient dans une certaine mesure à celles d'un chef de police.

(*) Dans le langage du pays, un **change** signifie le jeune garçon ou la jeune fille d'un pays allemand pris en pension dans une famille, en échange d'un enfant de cette famille, envoyé en pension dans le pays allemand dans la famille des jeunes pensionnaires. Cette coutume qui facilite à peu de frais, à la jeunesse des pays frontières la connaissance des deux langues, est encore, pratiquée aujourd'hui.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 5

LES

Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

Un larme trembla dans les yeux de la mère. Et remuant la tête en signe de négation :

— Pauvre enfant, comme il espère ! Et dire que tout cet espoir n'aboutira qu'à la plus cruelle, qu'à la plus amère déception.

Le cantique continuait. C'était une musique fine, délicatement exécutée, le fils du comte de Ruloff et de la Bocellini ne pouvait être dans la vie que musicien. Dès qu'il avait grandi, malgré toutes ses souffrances physiques, il avait chanté.

— Ah ! Madame, pourquoi toujours nier ainsi la bonté de Dieu et la miséricorde de la Sainte-Vierge ? reprit la religieuse.

Le pli dur de scepticisme et d'ironie qui, si souvent, se logeait au coin des lèvres de la grande artiste, vint de nouveau affliger sœur Florence.

— Pourquoi je nie ? ma sœur... Parce que j'ai trop souffert.

Ses yeux admirables s'emplirent de lueurs sombres.

— Vous connaissez ma vie. A vous seule, peut-être, j'ai raconté mes douleurs ; et dire que j'ai tant aimé ce comte de Ruloff, ce père de mon fils, cet homme léger, volage, faible contre ses passions, esclave de tous ses désirs. Mais je ne le connaissais pas.

Elle secoua la tête comme pour éloigner de pénibles souvenirs ; elle semblait parler dans le lointain d'un rêve.

— Lui aussi m'a aimée, du moins, il le prétendait ; j'ai été heureuse durant toute une année ; ne l'est-on pas toujours au moins le temps de la lune de miel ? Et puis, le vent de générosité cessant de souffler dans ce cœur volage, il s'est bientôt repenti d'avoir rivé, de ses propres mains une chaîne qu'il trouvait si lourde, si pesante, quoique ma tendresse s'efforçât vainement de la lui rendre légère. Lui était grand seigneur dans son pays... Et je n'étais qu'une voix qui chantait pour les foules. Les unions de ce genre sont toujours des méprises. Que ne l'aie-je compris plus tôt ?

Marie-Alice resta quelques minutes encore à songer ; puis, froissant, de ses mains nerveuses, une lettre reçue le matin :

— Voilà son grand moyen d'obtenir de fortes sommes : le chantage. Quand sa bourse est à sec, il me menace de me reprendre Yvan... Et alors, la cantatrice chante pour emplir la cassette du grand seigneur ; la mère affolée de

Item la femme de Patelet Staal est décédée le 3 décembre, entre quatre et cinq heures du soir.

Le même jour sur le soir, François greffier de la ville de Porrentruy, devint aveugle et dangereusement malade.

Item, maître Sack est mort le 1er décembre à six heures du matin sans se vouloir convertir, car il était luthérien. Le même jour, sur les cinq heures du soir on le conduisit dans sa patrie pour l'enterrer.

Item, le 5 décembre, un vendredi la veille de St Nicolas, il fit du tonnerre et un vent terrible, et de la pluie en même temps, principalement du côté d'Alle.

Coulo et sa femme sont partis le 16 décembre pour les troupes.

Mon oncle L'Hoste, du Saumon, est revenu le 19 décembre vers cinq heures du soir, après être resté autour de six mois dehors : il était à Paris. Il est rentré dans tous ses droits.

Un cabaretier d'Allschwiller est décédé dans le courant de décembre chez les fermiers Gurtler — On l'a reconduit dans son endroit pour l'enterrer.

Item un nommé Guélat fut tué à Bure dans la maison de son voisin, d'un coup d'épée qui lui perça dessous le bras, et repassa pardessous l'autre en lui perçant le cœur ; il demeura mort sur place. On prit cinq individus qui avaient fait le coup, et on les conduisit aux prisons de Porrentruy. C'est le 26 décembre fête de St Etienne à neuf heures du soir, qu'ils firent ce malheur. Le lendemain ils furent amenés à Porrentruy avec les archers et aussi les témoins.

Item le même jour de la seconde fête de Noël, Joseph Bindit charpentier et Ignace Jollat coutelier, avec un autre charpentier montagnard, se firent mettre en la « Chambre de la Chèvre » aussi pour des batailles. Ils en sortirent trois jours après.

Item le 30 décembre est décédé le fils d'Ourit.

1761

Item le 2 janvier 1761 entre une et deux heures de l'après dîner, est décédée Mademoiselle Rosanelé fille du vieux Stallmeister (écuyer) du Château.

Item le même jour le frère de Madame Pâris est décédé chez sa sœur.

Item le 3 janvier, Nicolas Methuat a été conduit en prison au château par Charles Prussien archer, et le gros voeble : il a été pris chez son père.

Item le 7 janvier, le Suisse Haberthur s'est marié avec Mademoiselle Ramut le lendemain des Rois, entre cinq et six heures du matin.

Item le 8, comme il y avait un soldat dans la bande de ces garçons de Bure qui avaient tué un homme, ils sont sortis de prison sans châtiment, sinon que le soldat nommé Vauclair, âgé d'environ 23 ans, eut la tête tranchée. Celà se fit un jour de marché le 8 janvier 1761.

Item le 9 janvier, le vieux Crétin ferblantier est décédé dans l'après midi.

Le même jour, on a sonné l'agonie de la vieille dame de Grandvillars, (Grandvillers) entre quatre et cinq heures après midi, et elle est restée en agonie jusqu'au lendemain à midi, et elle est décédée le 10 janvier.

Le 21 est mort le petit enfant du vieux grangier du curé.

Item une vieille servante qui demeurait aux Annonciades est morte le 25 au matin.

Le même jour un dimanche, le feu se prit dans le batiment des Halles dans le poille du charron, entre 3 et 4 heures de l'après midi. On tira trois coups au château. On était aux vêpres quand l'alarme se fit, et on allait donner la bénédiction : celà n'empêcha pas le monde de sortir.

Item la femme de Muat, meunier au faubourg des capucins de Porrentruy, est morte le 3 février à dix heures du soir, un jour de Carnaval.

Item le 4 février M. d'Andlau, grand chanoine d'Arlesheim tomba mort en sortant du souper — mort du catarrhe (apoplexie).

Item Verneur, le ciergeaire, partit de sa maison, et fut perdu autour de huit jours — c'était le 5 février.

Item le 10 février au matin, le vieux Gœtschy celui qui tirait les dents, est décédé.

Mon oncle l'officier est arrivé le 12 février vers cinq heures du soir, et ma cousine Marie Madeleine Cuenin aussi le même jour de Besançon.

Item Theubet et Voisard sont partis le 8 février entre onze heures et midi pour entrer chez les Jésuites.

Le comte de Montjoie-Vaufrey est mort le 13 février à trois heures du matin.

Item Daucourt le père est mort le 18 février vers les huit heures du matin.

Item Pierron perdit son procès avec les montagnards, sur la maison de ville à Porrentruy, le 18 février.

Item la veuve Faivre, notaire de la ville, est morte le 23 février.

On a crié la comédie par la ville le 25 février, un peu avant midi.

Yadat de Courtedoux, restant à la cour des moines de Lucelle, est décédé le 12 mars vers dix heures du matin.

(A suivre.)

Hygiène de la basse-cour

On est généralement porté à croire que c'est surtout l'hiver qui amène avec lui les nombreuses affections auxquelles sont sujets nos animaux de basse-cour. Il n'en est rien, et bien souvent, les plus graves d'entre celles qui, en peu de temps, mettent la ruine dans le poulailler, n'apparaissent qu'au moment des fortes chaleurs estivales.

Les maladies qui assaillent nos volailles sont nombreuses, parfois tellement rapides dans leurs effets, qu'il est presque impossible de les arrêter. Il est donc de la plus haute importance, non seulement pour l'éleveur, mais même pour le simple cultivateur dont la basse cour n'est en principe qu'un accessoire, de connaître ces maladies et de se mettre en garde contre elles par tous les moyens en son pouvoir.

En règle générale, toute maladie se traite de deux manières : par action préventive, c'est-à-dire par l'usage de tous procédés pouvant s'opposer à son apparition, et par action curative, en cherchant à la combattre lorsqu'elle s'est déclarée.

L'hygiène est, sans contredit, la première condition à réaliser à la basse-cour pour se préserver contre les épidémies, et son application offre bien plus de facilité que n'importe quel traitement curatif.

Donnez à vos animaux une nourriture substantielle, de la verdure, du sable, pour se poudrer, de l'eau pure pour se baigner et se tenir propre, un local sain et sec, et rarement ils seront atteints par les maladies.

Ces dernières, en effet, sont dues le plus souvent, pour ne pas dire toujours, a une installation défectueuse, à une mauvaise alimentation ou à la mauvaise tenue des locaux.

Fait-on l'acquisition de volailles, la première précaution à prendre est de les examiner attentivement et ne les introduire dans le poulailler qu'après avoir la certitude qu'elles sont indemnes de toutes maladies contagieuses. En cas de doute, les soumettre à une quarantaine sévère jusqu'à disparition complète de toute trace de maladie.

La construction, généralement défectueuse, des poulaillers est une première cause de leur invasion par les poux et autres parasites, auxquels les moindres fissures servent de refuge.

Et il est aisé de s'opposer à cette invasion en rendant lisses les parois du local et opérant de temps à autre leur blanchiment au lait de chaux additionné d'une petite quantité de pétrole, d'acide phénique ou de lyssol.

Cette opération de nettoyage doit être appliquée même sur le parquet, qui doit être préalablement nettoyé à fond, et à tous les coins et recoins du local.

Si la vermine a été constatée, on mélange du soufre en poudre au sable où vont, pour ainsi dire, se baigner les volailles ; puis le poulailler est désinfecté en répandant sur le sol de la paille saupoudrée de soufre, y mettant le feu et fermant les issues.

L'épaisse fumée qui se dégage asphyxie les insectes, et, par un badigeonnage au lait de chaux on détruit les œufs déposés dans les cavités des murs.

Trop rares encore sont ceux, ou pour mieux

---

crainte se laisse dépouiller par le joueur insatiable. Ah ! pouah !

Et voilà de tristes choses ! Je me lave les mains quand j'ai touché les lettres de cet homme, qui m'a leurrée, qui a joué l'amour, et qui ne m'a payée du bien que par l'indifférence et la trahison.

Marie-Alice ne pleurait plus ; un feu sombre s'était allumé dans ses yeux.

— Ah ! comme je le hais, aujourd'hui, ce noble comte de Ruloff. Plus mon amour a été grand et plus mon aversion est profonde. Jamais je n'oublierai ce qu'il m'a fait souffrir. Jamais je ne lui pardonnerai ; fût-il là, devant moi, sur le point de fermer les yeux à jamais. Ah ! Dieu ! Que la haine met d'amertume dans ma vie, car je n'étais pas faite pour haïr, ma pauvre sœur Florence.

La religieuse murmurait :

— Oui, vous souffrez, pauvre grand cœur qu'on a déchiré ; mais il ne faut pas haïr ainsi. Avez-vous oublié cette sublime prière que, sans doute, sur les genoux de votre mère, vous avez dû balbutier au temps de votre enfance : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. »

La voix de la Bocellini se fit implacable.

— Jamais je ne pardonnerai au comte de Ruloff ; son être est fait de tout ce qui déçoit, de tout ce qui ment, de tout ce qui tue la paix et le bonheur.

Et, plus douce, d'un accent plaintif, des larmes brillantes plein les yeux, et venant enfin sécher le feu de son amère rancune :

— Sœur Florence, revenez souvent me voir, je vous ferai l'aumône pour vos pauvres et votre présence rendra ma vie moins désolée, car je n'ai point de confidents. Je ne parle jamais à Yvan de tout ce que son père m'a fait endurer, et je vous assure, chère sœur Florence, que j'ai parfois le cœur bien oppressé.

Et la religieuse, profondément émue, murmurait d'un accent où vibrait l'infinie pitié :

— Pleurez, Madame, les larmes vous soulageront. Le Seigneur défend la révolte et le murmure ; mais il ne défend pas les larmes. Lui-même n'en a-t-il pas versé... et de sang, au Jardin de l'Agonie ?

La religieuse quitta la comtesse de Ruloff pour retourner à sa salle d'hôpital, où l'attendaient d'autres souffrances à soulager, et la cantatrice se mit en devoir de choisir ce qu'elle chanterait au concert de charité.

(La suite prochainement.)